



Droit dz visite et d'hébergement

Par **mamieEly**, le **17/02/2016** à **00:17**

Étant en instance de divorce depuis 2014, ayant un enfant de 4 ans et demi à charge. Je vis à 980km de mon ex conjoint, le père a un droit de visite et d'hébergement toutes les vacances scolaires et par quinzaine l'été. Première instance le JAF partage les frais de trajets par moitié, puis depuis décembre 2015, nouvelle instance le JAF indique que les frais de trajets sont pris en totalité par le père. Pour les vacances de Noël ma fille est partis chez son père, il était venu la chercher, je suis allée la réccupérer à mes frais pensant être remboursé rapidement à mon retour or il n'en ai toujours rien. Que dois-je faire pour espérer un remboursement sachant que nous sommes en pleine période de vacances que ma fille est reparti chez son père et que je dois aller la chercher dans pas longtemps et tjr à mes frais. Faut il entreprendre les démarches auprès d'un huissier ?